

CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE A LA MISE EN OEUVRE DE LA LEPI AU BENIN

I-Contexte

La République du Bénin est un pays d'Afrique subsaharienne francophone considéré comme modèle d'Etat de droit et de démocratie dans la sous région.

Le processus de démocratisation de ses institutions, adopté depuis la conférence des forces vives de la nation en 1990 et clairement défini dans la Constitution du 11 décembre 1990, a consacré le renouvellement périodique des institutions de la République par des élections, présidentielles, législatives, municipales et communales.

I-

Malgré l'expérience et l'expertise avérée des béninois en matière électorale, les élections au Bénin sont sujettes à des fraudes, à l'achat de conscience et à la corruption. Ces maux qui minent les élections au Bénin sont bien connus de la classe politique et tiennent essentiellement au fichier électoral, à l'organe chargé d'organiser les élections (CENA) et à la valse des lois électorales surtout à la veille de chaque élection.

La classe politique, presque à l'unanimité, se satisfait d'un fichier archaïque, véritable boulevard au coût élevé des élections et à la fraude électorale caractérisée, entre autres, par le vote des mineurs, des étrangers et des "morts".

Il s'agit là de pratiques dommageables pour l'image du Bénin et de sa démocratie et une menace pour la paix relative dont jouissent les populations.

II- Pourquoi FORS LEPI 2011 ?

Les organisations de la société civile béninoise ; surtout celles qui s'occupent des questions de gouvernance, de démocratie et de Droits de l'Homme ont joué un rôle essentielle dans l'avènement de la démocratie et sa consolidation au Bénin. Depuis 1990, l'information, la sensibilisation et la formation sur les élections et le vote ont été essentiellement assurés par ces organisations ; les partis politiques ayant brillé par leur manque d'initiatives et d'actions en la matière.

Dans son rôle de veille et d'alerte précoce, la société civile appelle depuis déjà plusieurs années aux réformes du système électoral sans succès. Les dernières élections communales, municipales et locales ont fini par convaincre la plupart des béninois que les élections présidentielles et législatives couplées de 2011, si elles ne sont pas transparentes et bien organisées peuvent faire basculer le Pays eu égard à la cristallisation des positions et les tensions de plus en plus perceptibles dans la classe politique du Bénin.

La société civile a très tôt pris conscience de l'enjeu et s'est organisée à travers le Front des Organisations de la Société Civile pour la Liste Electorale Permanente Informatisée en 2011 (FORS LEPI 2011) pour tirer sur la sonnette d'alarme afin que les autorités politiques à divers niveaux puissent faire l'essentiel pour que la LEPI soit une réalité avant 2011.

Il est vrai que la LEPI n'est pas une panacée mais elle permettra néanmoins de

réduire très substantiellement les risques de fraudes liés au recensement et au fichier électoral; l'une des causes essentielles de contestation des résultats issues des urnes.

III- Principaux Objectifs visés

Pour atteindre son but, FORS LEPI s'est fixé quelques objectifs précis à atteindre :

Objectif spécifique 1 : Initier une large coalition citoyenne pour exiger la réalisation de la LEPI avant les élections de 2011

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités de la société civile pour une meilleure appropriation du contenu du rapport de l'étude sur la LEPI.

Objectif spécifique 3 : Contribuer à l'effectivité des réformes législatives nécessaires pour la mise en œuvre de la LEPI

Objectif spécifique 4 : Faire connaître aux populations les différentes phases de réalisation de la LEPI.

Objectif spécifique 5 : Assurer l'observation du processus de mise en œuvre de la LEPI sur toute l'étendue du territoire national.

Objectif spécifique 6 : Evaluer le processus LEPI dans sa réalisation

IV- Mémo des principales actions menées par FORS LEPI 2011

Résumé des actions menées

De façon concrète, FORS LEPI a initié une série d'actions à savoir d'une part, le renforcement des capacités des ONG, des médias, des syndicalistes et autres, et d'autre part, la constitution d'une coalition citoyenne élargie aux partis politiques et personnes ressources.

Des activités de formation, d'information et de plaidoyer ont été menées sur toute l'étendue du territoire national.

Le clou de cette série d'actions a été le sit-in organisé à l'Assemblée nationale (Parlement) pour exiger le vote par les députés, des textes de loi nécessaires à la mise en œuvre de la LEPI.

Suite à cette série de plaidoyer et d'actions, la loi relative au recensement électoral national approfondi et à la LEPI a été votée, par les députés, le 04 Mai 2009 et promulgué, aussitôt après, par le président de la République.

FORS LEPI pour rester fidèle à son but a pris l'initiative d'une assemblée générale des OSC qui a permis par la suite d'élire les représentants de la société civile dans les structures communales et nationale de supervision de la LEPI (CCS et CPS).

V- **Quelques dates majeures**

- **09 Février 2008** : Initiation sur fonds propres, d'un atelier de concertation en vue de l'appui à la conception et la mise en œuvre de la LEPI. Cet atelier a consacré la naissance de FORS LEPI 2011.
- **09 février 2011** : A l'issue de la journée de concertation, un communiqué a été rendu public pour exiger la mise en place concertée de la LEPI au moins un an avant les élections présidentielles et législatives de 2011 et suggère la prise en compte par le gouvernement de la LEPI dans le budget général de l'Etat exercice 2011.
- **09 Janvier 2009** : Organisation sur fonds propre au profit des organisations membres, d'un atelier d'appropriation du rapport des experts. Cet atelier a exigé que ledit rapport soit popularisé.
- **21 Mars 2009** : Organisation d'un atelier de lecture et d'amendement des propositions de lois parvenues à cette date au bureau du parlement.
- **14 Avril 2009** : Face à l'hésitation des acteurs politique, FORS LEPI a Organisé un sit-in, à l'Assemblée Nationale, pour exiger le vote dans les meilleurs délais des textes relatifs à la mise en œuvre de la LEPI.
- **04 Mai 2009** : Vote de la loi par le parlement
- **13 Mai 2009** : Organisation d'une conférence de presse pour mettre en exergue les faiblesses de la loi votée et appel à sa promulgation rapide malgré ses faiblesses.
- **15 Mai 2009** : Promulgation de la loi par le Président de la République
- **Du 29 Mai au 1^{er} juin** : Désignation des représentants des OSC au sein des Commissions Communale de Supervision (CCS) et de la Commission Politique de Supervision (CPS).

-**NB** : Un site WEB www.fors-lepi.org est mis en ligne et permet de s'informer sur le front et ses actions.

VI- **Perspectives**

Dès que les structures de gestion et de supervision de la LEPI seront mises en œuvre, nous amorcerons le second volet de notre mission qui est de faire connaître aux populations les différentes phases de réalisation de la LEPI tout en assurant l'observation du processus sur toute l'étendue du territoire national.

Des émissions, messages et spots télévisés et radiodiffusés, les sensibilisations itinérantes, les affiches grand public et les prospectus seront mis à contribution. Des conférences de presse périodiques seront organisées pour rendre compte des observations de terrain et convier les acteurs politiques et institutionnels à œuvrer pour la préservation de la paix sociale.

D'autres réflexions et actions suivront en collaboration avec la Commission politique de supervision de la LEPI pour que des avancées législatives permettent de corriger les faiblesses majeures identifiées au niveau de la loi votée.

VII- **Liste non exhaustive des organisations de FORS LEPI 2011**

- WANEP-BENIN
- CENTRE AFRICA OBOTA
- DHPD-ONG
- ALCRER
- RIFONGA
- SOCIAL WATCH
- HRTG
- AJEDUI-ONG
- SŒURS UNIES A L'ŒUVRE
- ESPACE ET VIE –ONG
- G/PIFED
- GRAPAD-ONG
- HUNGER FREE WORLD BENIN
- VALEURS CITOYENNES ONG
- NOUVELLE ETHIQUE
- CEA-ONG
- GRAPAD
- ONG COBEP YIKPON D'AFRIQUE
- RESEAU DES OSC DU SEPTENTRION
- GERED ONG
- COLLECTIF DES OSC BORGOU